

POUR INFORMATION

Réf. : BEP/afd

Payerne, le 16 juin 2026

Informations – gale

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que quelques cas de gale ont été signalés au sein de nos établissements scolaires payernois ainsi que dans les structures parascolaires du réseau.

Nous sommes en contact avec les infirmiers et infirmières scolaires, la médecin scolaire et l'Office du médecin cantonal, responsable de la prévention et du contrôle des maladies transmissibles dans le canton de Vaud.

À ce jour, les recommandations discutées avec l'Office du médecin cantonal, sont les suivantes :

- **Consultez votre pédiatre** ou médecin traitant **en cas d'apparition** de plusieurs boutons accompagnés de démangeaisons, notamment au niveau des plis de l'aîne, des parties génitales ou entre les doigts et les orteils, afin d'obtenir un diagnostic fiable.
- En cas de **gale constatée chez un enfant**, le retour à l'école ou dans les structures d'accueil **est autorisé 24 heures après la première prise du traitement**.
- Pour les **mesures** à mettre en place **au domicile** ainsi que pour les autres membres de la famille, nous vous invitons à **suivre les recommandations de votre pédiatre** ou de votre médecin traitant.

Les professionnels scolaires et parascolaires peuvent être amenés à vous contacter et à vous demander de consulter votre médecin si des symptômes évocateurs sont observés chez votre enfant.

En cas de diagnostic positif, merci d'informer l'infirmière scolaire, par mail, et de lui transmettre les coordonnées de votre pédiatre ou de votre médecin traitant à l'adresse suivante :

servicesante.es.payerne@avasad.ch.

Conscients que cette situation peut nécessiter une certaine flexibilité de votre part, notamment en cas de consultation médicale ou d'éviction temporaire, nous vous remercions de votre collaboration.

./.



Notre objectif commun est de limiter la propagation dès aujourd'hui, mais également durant les vacances d'été à venir.

Enfin, les infirmiers et infirmières scolaires ainsi que la médecin scolaire tiennent également à rappeler à chacune et à chacun les règles d'hygiène de base, à savoir :

- Se doucher, ou prendre un bain pour les plus jeunes, quotidiennement
- Se couper les ongles régulièrement
- Se laver les mains régulièrement
- Porter des habits propres

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



Philippe Berdoz
Directeur

Copies à :

- Enseignant.e.s, collaboratrices et collaborateurs de l'ESPE
- ASIPE
- Mme Magne, UAPE
- Mme Dr Perez, médecin scolaire
- Mme Berney, PPLS
- Mme Dr Fiorini, médecin resp. PSPS
- Mmes Gonzalez et Piccard, infirmières scolaires
- M. Guggisberg, infirmier scolaire

Conformément à l'article 275a du Code civil suisse, nous adressons ce courrier aux deux parents de l'élève.

